



**La qualité, ça  
compte!**

**ADMISSIBILITÉ AU  
FINANCEMENT ET  
PLANS  
D'AMÉLIORATION DE  
LA QUALITÉ**

**UN GUIDE**

pour les centres agréés de garde  
d'enfants

  
**NOVA SCOTIA**  
NOUVELLE-ÉCOSSE

## 1. Qu'est-ce que le programme « La qualité, ça compte! »?

« La qualité, ça compte! » est un système d'amélioration continue de la qualité des programmes de la petite enfance à l'échelle de la province. Il se fonde sur des données internationales constatant de l'importance de la qualité dans le domaine de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Il s'appuie sur les pratiques internationales pour favoriser l'amélioration de la qualité dans les centres agréés de garde d'enfants.

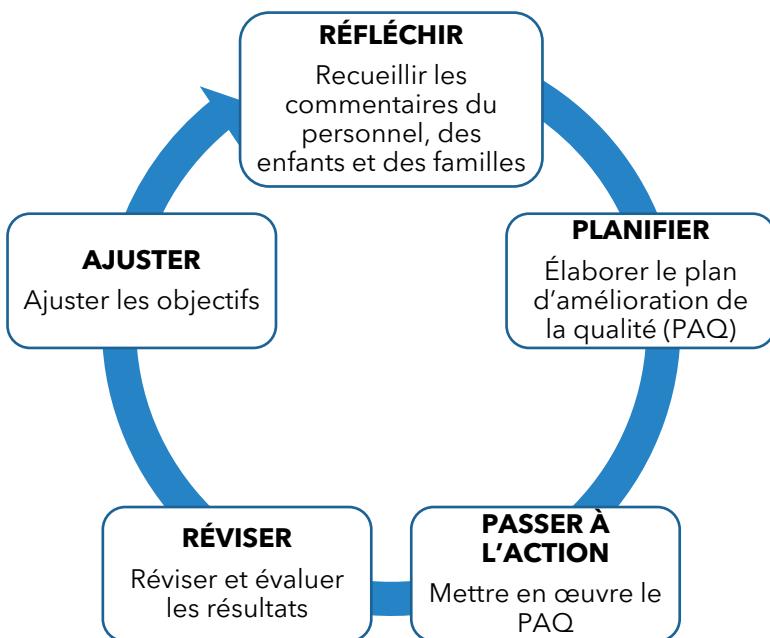
## 2. Qui doit participer à ce programme d'amélioration de la qualité?

Tout centre de garde d'enfants qui reçoit un financement du gouvernement provincial doit participer au programme « La qualité, ça compte! ». La participation est facultative pour les centres qui ne reçoivent aucun financement provincial.

## 3. Qu'est-ce qui est évalué dans le cadre du programme « La qualité, ça compte! »?

Ce programme assure l'admissibilité au financement public des centres agréés de garde d'enfants en évaluant leur respect des exigences suivantes:

- 3.1 **Conformité** aux dispositions de la loi et du règlement sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse, ainsi que ses politiques, ses normes et ses activités d'attribution de permis et de contrôle.
- 3.2 **Transparence** de l'utilisation des fonds de la province et conformité aux conditions et modalités de l'entente générale de financement, dont toutes les exigences en matière de finances et de vérifications du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE).
- 3.3 **Qualité du programme** maintenue grâce à la mise en pratique du document *Capable, confiant et curieux - Cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants en Nouvelle-Écosse* et à un engagement en matière de l'amélioration continue de la qualité assurée par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'amélioration de la qualité « La qualité, ça compte! ».



**L'amélioration continue de la qualité** est une stratégie qui nous invite à réfléchir tous les jours à nos pratiques et à poser des questions comme celles qui suivent :

- Qu'est-ce qui fonctionne bien et qu'est-ce qui pourrait être amélioré?
- Qu'est-ce qu'il est possible de faire pour améliorer nos pratiques actuelles?
- Existe-t-il une autre approche qui pourrait mieux fonctionner?
- Qu'est-ce qu'il faut savoir et apprendre pour améliorer nos services et nos programmes pour les enfants et les familles?

On encourage les centres agréés à utiliser les modèles d'autoévaluation pour recueillir les commentaires du personnel, des enfants et des familles, mais il n'est pas nécessaire de les soumettre au MEDPE.

## 4. Quelles sont les exigences du programme « La qualité, ça compte! »?

Les centres de garde d'enfants agréés qui reçoivent un financement de la province doivent créer un plan d'amélioration de la qualité annuel.

4.1 Ce plan doit inclure entre deux et quatre objectifs visant un domaine d'évaluation de l'amélioration de la qualité (source en anglais) ou un des quatre éléments clés de la qualité du programme :

a. **Leadership : professionnel, pédagogique et administratif**

Le leadership vise à établir des pratiques efficaces de gestion du programme. Un bon leadership se concentre sur la valeur inhérente des enfants et du personnel du programme, dont le travail est reconnu.

b. **Personnel éducatif : compétences, perfectionnement professionnel et ressources humaines**

Cet élément vise à embaucher des personnes formées, à établir une structure organisationnelle claire et à faciliter le perfectionnement du personnel grâce à l'orientation, au mentorat, à l'accompagnement et aux activités et programmes de perfectionnement professionnel, tout en encourageant la planification collaborative du programme.

c. **Milieux d'apprentissage : inclusifs et de haute qualité**

Les milieux d'apprentissage de haute qualité mettent en pratique le Cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants en Nouvelle Écosse et favorisent la croissance, le développement et le bien-être des enfants. Parmi les éléments clés du milieu d'apprentissage, notons l'environnement physique à l'intérieur et à l'extérieur; les emplois du temps et les routines quotidiens qui offrent aux enfants et à leurs familles une certaine prévisibilité et fluidité; et les expériences d'apprentissage porteuses de sens pour les enfants.

d. **Relations : interactions et partenariats avec les enfants, les familles, le personnel, les autres personnes professionnelles et la communauté**

Les jeunes enfants s'épanouissent dans les milieux de la petite enfance caractérisés par des relations positives et de confiance avec un personnel qui sait comment stimuler et faciliter leurs apprentissages, leur développement et leur bien-être. Établir et maintenir des relations réciproques entre le personnel éducatif et les familles est une des clés de la qualité. On reconnaît que les familles contribuent de façon importante aux programmes grâce à leurs connaissances, leurs expériences et leurs forces uniques.

4.2 Les centres agréés qui reçoivent la subvention de soutien à l'inclusion doivent intégrer l'inclusion à deux de leurs objectifs, mais sont encouragés à l'inclure dans tous leurs objectifs.

4.3 Les centres agréés qui offrent des programmes pour les enfants en bas âge sont encouragés à inclure des objectifs visant à améliorer les services de garde offerts aux enfants en bas âge.

4.4 Pour chaque objectif, les centres doivent :

- a. Indiquer lequel des quatre éléments de la qualité ou du domaine d'évaluation de l'amélioration de la qualité est lié à l'objectif
- b. Dresser la liste d'actions ou de stratégies qui seront utilisées pour atteindre l'objectif
- c. Indiquer les ressources ou les formes de soutien nécessaires pour atteindre l'objectif
- d. Dresser la liste de principes, de pratiques et d'objectifs d'apprentissage du Cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants en Nouvelle Écosse visés par les efforts pour atteindre l'objectif
- e. Expliquer les résultats escomptés, indiquer comment la réussite sera mesurée et établir un échéancier pour atteindre l'objectif

## 5. Comment définir des objectifs solides et pertinents?

L'approche « SMART<sup>1</sup> » à l'établissement des objectifs peut vous aider à créer des objectifs efficaces et réalistes. Vos objectifs doivent préciser des actions à prendre, non pas des pratiques à ne plus utiliser (nous n'annulerons plus les réunions du personnel, par exemple).

	<b>Spécifique :</b> Choisir un domaine précis à améliorer
	<b>Mesurable :</b> Choisir un indicateur de progrès
	<b>Attribuable :</b> Préciser qui effectuera la tâche
	<b>Réaliste :</b> Indiquer les résultats qu'il est réaliste d'atteindre, en tenant compte des ressources disponibles
	<b>Temporel :</b> Préciser quand il sera possible d'atteindre les résultats

## 6. Quel est le rôle de la ou du spécialiste de l'assurance de la qualité?

La ou le spécialiste de l'assurance de la qualité de votre programme :

- 6.1 révisera et approuvera le plan d'amélioration de la qualité de votre centre et communiquera avec vous chaque trimestre pour se renseigner sur les progrès que vous avez réalisés pour atteindre vos objectifs.
- 6.2 offrira des conseils et des ressources pour vous aider à élaborer vos plans d'amélioration de la qualité (modèle de plan d'amélioration de la qualité, tableau avec exemples d'objectifs, mises à jour sur les possibilités de perfectionnement professionnel, etc.).
- 6.3 assurera la conformité de votre centre aux exigences plus générales du programme « La qualité, ça compte! » (conformité aux règlements et aux modalités de la subvention d'investissement dans la qualité, de la subvention pour l'offre aux enfants en bas âge de services de garde de qualité et de la subvention de soutien à l'inclusion, le cas échéant).

## 7. Qu'est-ce qui se passe si notre centre n'arrive pas à franchir des étapes pour atteindre nos objectifs d'amélioration de la qualité?

Votre spécialiste de l'assurance de la qualité peut vous envoyer une lettre d'avertissement si vous n'avez pas mis en œuvre votre plan d'amélioration de la qualité au cours du premier trimestre et si vous ne présentez pas de preuves attestant de votre progrès au cours des trimestres qui suivent. Une lettre d'avertissement peut entraîner la cessation du financement provincial si aucun progrès n'est constaté pendant le trimestre suivant l'envoi de la lettre d'avertissement. Si le financement est annulé en raison d'un rendement insuffisant en matière d'amélioration de la qualité, le centre doit informer le personnel et les familles de cette annulation.

## 8. Quand faut-il soumettre notre plan d'amélioration de la qualité à notre spécialiste de l'assurance de la qualité?

Votre spécialiste de l'assurance de la qualité prendra rendez-vous avec vous au cours du quatrième trimestre pour vérifier les progrès et les résultats du plan de l'année précédente et pour discuter d'objectifs nouveaux, modifiés ou élargis pour l'exercice financier suivant. Il faut soumettre les plans d'amélioration de la qualité à votre spécialiste de l'assurance de la qualité au plus tard le **1<sup>er</sup> avril** de chaque année.

<sup>1</sup> Doran, G. T. (1981). « There's a S.M.A.R.T. way to write management's goals and objectives. » Management Review. AMA FORUM. 70 (11), 35-36.